ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 40954

Texte de la question

M. Yvan Lachaud alerte Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des hôpitaux en France. Les drames qui ont récemment fait la "une" de l'actualité ont tristement mis en lumière la situation dégradée de nos hôpitaux. Si pour certains ce n'est pas une question de moyens ou d'effectifs, mais d'organisation, il n'en reste pas moins que 100 000 lits ont été supprimés depuis 1992. Et si la dépense hôpital a connu une augmentation cumulée de 50 % de 1998 à 2008, cela fait seulement 5 % par an, tandis que les charges ont augmenté dans une proportion bien supérieure, et tandis que dans cette période les soins de ville ont connu des hausses de plus de 60 %. Avec les plans d'économie qui se succèdent dans les hôpitaux, la dégradation des conditions de travail est telle que l'effectif normal est pratiquement semblable à l'effectif minimum du week-end, les repos dus s'accumulent, et lors des vacances scolaires le point de rupture a été atteint. Aujourd'hui, une infirmière sur deux arrête de travailler à l'hôpital dans les cinq ans suivant son diplôme, alors qu'elle a été formée pendant 38 mois ; c'est un véritable gâchis humain, mais aussi économique. Or, d'ici 2015, 55 % des infirmières hospitalières vont partir à la retraite. Il existe largement assez d'infirmières formées, mais il faut rendre l'hôpital attractif pour qu'elles reviennent exercer leur profession, qu'il s'agisse du salaire, des conditions de travail ou des mesures sociales. Il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre à cette situation extrêmement difficile et inquiétante.

Texte de la réponse

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République pour que soit reconnu le diplôme d'État d'infirmier au niveau de la licence, le Gouvernement a engagé une profonde réforme des études d'infirmier. Parallèlement à cet important travail de refonte du diplôme, des discussions se sont ouvertes avec les huit organisations syndicales représentatives de la fonction publique hospitalière sur les aspects statutaires qui découlent de ce chantier essentiel. Ces discussions porteront d'une part, sur la transposition dans la fonction publique hospitalière des mesures de rénovation des grilles de rémunération de la catégorie B, tout particulièrement pour les personnels infirmiers et d'autre part, sur les conditions d'accès de ces derniers à la catégorie A, à compter de 2012, compte tenu de la reconnaissance universitaire du diplôme d'État au grade de licence.

Données clés

Auteur : M. Yvan Lachaud
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40954
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE40954

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 976
Réponse publiée le : 8 décembre 2009, page 11796